

2020 10 17 Courriel à Madame la Maire pour relancer les 3 questions majeures pour la forêt par une question au prochain conseil municipal

Madame la Maire,

Vous êtes venue à la réunion sur la forêt d'Ecouen organisée par l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France avec l'animation de l'association Prosilva qui a présenté les principaux points de la transition vers la gestion en futaie irrégulière.

A cette occasion, vous avez reçu mon mail de réponse à l'invitation de l'AEV et celui de remerciement, que je vous joins à nouveau pour le cas où ils ne vous aurent pas été transmis, ainsi que j'ai pu le suspecter puisque certains courriers ne vous parviennent pas, même après que vos services en accusent réception; et surtout au vu de votre étonnement de dernière minute d'avoir à accueillir la réunion qui avait bien été calée depuis plus d'un mois avec vos services.

Ces deux courriels - ci-joints - attireraient votre attention sur 3 points essentiels concernant la forêt d'Ecouen.

A ce jour, vous n'avez apporté aucune réponse, c'est pourquoi **je vous relance sous la forme d'une question d'un habitant exerçant son droit à interroger le conseil municipal dont je vous joins le texte que vous pourriez lire ou faire lire au prochain conseil municipal.**

Je mets donc **en copie Monsieur Arnaud Briche, Directeur Général des Services** qui prépare ce conseil municipal et y siège parmi les élus, à la table du Maire et de ses principaux adjoints, immédiatement à votre gauche d'où il vous fait passer ses observations et des documents : **il ne pourra pas prétendre ne pas être au courant.**

Ma question, que je peux imprimer et distribuer dans toutes les boites à lettres des conseillers municipaux pour vous éviter de le faire :

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

*L'emballlement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la dégradation de la qualité de l'air rendent aujourd'hui encore plus importante, mais surtout très urgente, **une meilleure protection de la forêt d'Ecouen.** Des efforts assidus ont permis d'y adopter la gestion en futaie irrégulière, plus résistante aux aléas et plus adaptable au changement climatique. Trois mesures préventives, qui sont toutes trois des obligations juridiques et réglementaires, restent à mettre en pratique*

depuis plusieurs années : **restaurer la ressource en eau de la forêt, respecter les lisières de la forêt et interdire la circulation à moteur dans la forêt.**

1° Restaurer la ressource en eau d'origine pluviale pour les arbres et la forêt d'Ecouen : durant 8 mandats successifs, votre majorité n'a pas cessé d'artificialiser les sols et d'imperméabiliser y compris des pavages, des places, des voies (dont des venelles), des trottoirs et même des jardins et des parcelles maraîchères ou fruitières qui auraient pu rester perméables. En moins de 50 ans les puits se sont asséchés et les sources justifiant l'habitat historique et les activités d'élevage se sont tarées. Tous les puits sont taris et comblés. Plus aucune source ou résurgence. Aujourd'hui l'ancien lave sabot est un parking bitumé et l'ancien lavoir est à l'abandon. De petits panneaux y rappellent le souvenir de ces richesses patrimoniales qui auraient pu être conservées pour l'attrait touristique et l'agrément de la vie mais qui ont disparu par la frénésie du bétonnage et du bitumage continu. Votre Directeur Général des Services doit pouvoir vous expliquer l'obligation environnementale et sanitaire de stopper l'artificialisation des sols et de restaurer progressivement la perméabilité des sols, y compris pour végétaliser la ville et la climatiser. S'il ne le faisait pas, je reste à la disposition de votre conseil municipal et de vos services pour vous présenter les mesures, y compris incitatives, qui permettraient de reconstituer le stock d'eau interstitielle indispensable pour éviter le stress hydrique des arbres et le risque d'incendie catastrophique en cas de canicule après une longue sécheresse. **Une première alerte vous est fournie avec la mort par dessèchement des arbres qui avaient été plantés pour créer « Le Parcours des Arbres ».** Le choix d'essences allogènes inadaptées au pédoclimat, comme on le voit dans le parc public municipal Charles de Gaulle, révèle, s'il en était besoin, l'ignorance des promoteurs de ce parcours aujourd'hui dévasté : il y a beaucoup d'arbres autochtones et d'ensembles symbiotiques locaux qui auraient pu justifier un parcours des arbres d'Ecouen. Tout s'est passé comme si on avait boudé les moutons des tableaux de l'école des peintres pour faire venir des singes et des tigres en cage, qui ne pouvaient que dépérir ici. Quelle ignorance, et quel gâchis d'argent public !

2° Respecter les lisières de la forêt d'Ecouen : durant 8 mandats successifs le changement d'affectation des sols pour les artificialiser et le grignotage de la forêt et des prés ainsi que des sols maraîchers, fruitiers et agricoles n'ont pas cessé. Votre groupe politique a même intrigué (j'en fus témoin direct) pour obtenir en catimini le report au nord d'Ecouen du front d'expansion urbaine de l'agglomération de Paris, offrant ainsi Ecouen et sa forêt au béton et au bitume. Nous avons toujours la continuité du bio corridor au sud d'Ecouen mais le Front Urbain d'Intérêt Régional (FUIR) a

été coudé vers le nord et ne le suit donc plus. Aujourd'hui, votre PLU ne trace pas et ne respecte pas le retrait des 50 mètres en lisière de la forêt que le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) impose pourtant. Plusieurs permis de construire ont autorisé ou autorisent encore de construire en lisière de la forêt, ce qui expose la commune à faire face aux éventuels dommages aux biens et aux personnes qui pourraient être causés par la chute d'un arbre ou d'une branche puisque le retrait sur 50 mètres a précisément pour but de prévenir ce risque. Dans la pratique nous sommes ici exactement comme sur une zone inondable : qui paiera en cas de sinistre ? Aucune assurance n'acceptera de jouer pour une construction en zone inconstructible. Sans préjuger d'éventuelles poursuites pénales pour mise en danger d'autrui.

Si la décision du Tribunal Administratif ne vous le rappelle pas, **allez-vous enfin délimiter de façon continue dans le PLU et faire respecter, à commencer par vos services, l'interdiction d'artificialiser ce qui subsiste de lisière de la forêt d'Ecouen ?**

3° Apposer au bout des voies communales, devant les principales entrées de la forêt, les panneaux d'interdiction des véhicules à moteur : depuis de nombreuses années vous annoncez régulièrement la pose programmée et imminente de ces panneaux qui seraient prêts mais ils ne sont toujours pas en place. Vous le savez, **leur absence entrave en partie une action répressive rigoureuse de la gendarmerie. Quand et où poserez-vous enfin ces panneaux ? »**

Je mets **en copie la Direction de la Légalité et de la Citoyenneté** afin que vous ne puissiez pas faire disparaître ma question et **le groupe de l'association anticor auquel je suis adhérent**, puisque vous avez refusé d'en adopter les 30 propositions pour des communes plus éthiques, dont je vous redonne le lien :

<https://www.anticor.org/2020/01/27/les-30-propositions-danticor-pour-des-communes-plus-ethiques/>

Dans l'attente de votre communication au prochain conseil municipal et de votre réponse,

Je vous prie,
Madame la Maire,
De recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Marcus Président de l'Association de Défense de la Forêt d'Ecouen et d'Education à la Nature – ADFEEN

Je vous donne ci-dessous 6 liens institutionnels pour vous documenter :

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>

https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Idri/D%C3%A9cryptage/201902-IB0219-AC%20artificialisation%20France_0.pdf

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778>

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt-zero-artificialisation-nette-octobre-2019.pdf>

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Urbanisme-et-planification-durables/Ressources-urbanisme-durable/Foncier-zero-artificialisation-nette-un-objectif-fort-a-qualifier-et-operationnaliser>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectif%20z%C3%A9ro%20artificialisation%20nette.pdf>

<https://www.optigede.ademe.fr/agir-preserver-sols-objectif-zero-artificialisation-nette-sols>

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/zero-artificialisation-sols-gestion-collectivites-promoteurs-immobiliers-35200.php4>

Et 3 liens vers des documentations grand public dont j'ai fait et continue de faire la promotion par l'éducation populaire à la connaissance et au respect des sols vivants :

<https://www.cppes.org/exposition-sols-fertiles-vies-secretes/>

<https://www.ademe.fr/vie-cachee-sols>

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/7886_sol-carbone-2p-bd.pdf

**Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,**

L'emballlement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la dégradation de la qualité de l'air rendent aujourd'hui encore plus importante, mais surtout très urgente, **une meilleure protection de la forêt d'Ecouen**. Des efforts assidus ont permis d'y adopter la gestion en futaie irrégulière, plus résistante aux aléas et plus adaptable au changement climatique. Trois mesures préventives, qui sont toutes trois des obligations juridiques et réglementaires, restent à mettre en pratique depuis plusieurs années : **restaurer la ressource en eau de la forêt, respecter les lisières de la forêt et interdire la circulation à moteur dans la forêt**.

1° Restaurer la ressource en eau d'origine pluviale pour les arbres et la forêt d'Ecouen : durant 8 mandats successifs, votre majorité n'a pas cessé d'artificialiser les sols et d'imperméabiliser y compris des pavages, des places, des voies (dont des venelles), des trottoirs et même des jardins et des parcelles maraîchères ou fruitières qui auraient pu rester perméables. En moins de 50 ans les puits se sont asséchés et les sources justifiant l'habitat historique et les activités d'élevage se sont tarées. Tous les puits sont taris et comblés. Plus aucune source ou résurgence. Aujourd'hui l'ancien lave sabot est un parking bitumé et l'ancien lavoir est à l'abandon. De petits panneaux y rappellent le souvenir de ces richesses patrimoniales qui auraient pu être conservées pour l'attrait touristique et l'agrément de la vie mais qui ont disparu par la frénésie du bétonnage et du bitumage continu. Votre Directeur Général des Services doit pouvoir vous expliquer l'obligation environnementale et sanitaire de stopper l'artificialisation des sols et de restaurer progressivement la perméabilité des sols, y compris pour végétaliser la ville et la climatiser. S'il ne le faisait pas, je reste à la disposition de votre conseil municipal et de vos services pour vous présenter les mesures, y compris incitatives, qui permettraient de reconstituer le stock d'eau interstitielle indispensable pour éviter le stress hydrique des arbres et le risque d'incendie catastrophique en cas de canicule après une longue sécheresse. **Une première alerte vous est fournie avec la mort par dessèchement des arbres qui avaient été plantés pour créer « Le Parcours des Arbres »**. Le choix d'essences allogènes inadaptées au pédoclimat, comme on le voit dans le parc public municipal Charles de Gaulle, révèle, s'il en était besoin, l'ignorance des promoteurs de ce parcours aujourd'hui dévasté : il y a beaucoup d'arbres autochtones et d'ensembles symbiotiques locaux qui auraient pu justifier un parcours des arbres d'Ecouen. Tout s'est passé comme si on avait boudé les moutons

des tableaux de l'école des peintres pour faire venir des singes et des tigres en cage, qui ne pouvaient que dépérir ici. Quelle ignorance, et quel gâchis d'argent public !

2° Respecter les lisières de la forêt d'Ecouen : durant 8 mandats successifs le changement d'affectation des sols pour les artificialiser et le grignotage de la forêt et des prés ainsi que des sols maraîchers, fruitiers et agricoles n'ont pas cessé. Votre groupe politique a même intrigué (j'en fus témoin direct) pour obtenir en catimini le report au nord d'Ecouen du front d'expansion urbaine de l'agglomération de Paris, offrant ainsi Ecouen et sa forêt au béton et au bitume. Nous avons toujours la continuité du bio corridor au sud d'Ecouen mais le Front Urbain d'Intérêt Régional (FUIR) a été coudé vers le nord et ne le suit donc plus. Aujourd'hui, votre PLU ne trace pas et ne respecte pas le retrait des 50 mètres en lisière de la forêt que le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) impose pourtant. Plusieurs permis de construire ont autorisé ou autorisent encore de construire en lisière de la forêt, ce qui expose la commune à faire face aux éventuels dommages aux biens et aux personnes qui pourraient être causés par la chute d'un arbre ou d'une branche puisque le retrait sur 50 mètres a précisément pour but de prévenir ce risque. Dans la pratique nous sommes ici exactement comme sur une zone inondable : qui paiera en cas de sinistre ? Aucune assurance n'acceptera de jouer pour une construction en zone inconstructible. Sans préjuger d'éventuelles poursuites pénales pour mise en danger d'autrui.

Si la décision du Tribunal Administratif ne vous le rappelle pas, **allez-vous enfin délimiter de façon continue dans le PLU et faire respecter, à commencer par vos services, l'interdiction d'artificialiser ce qui subsiste de lisière de la forêt d'Ecouen ?**

3° Apposer au bout des voies communales, devant les principales entrées de la forêt, les panneaux d'interdiction des véhicules à moteur : depuis de nombreuses années vous annoncez régulièrement la pose programmée et imminente de ces panneaux qui seraient prêts mais ils ne sont toujours pas en place. Vous le savez, **leur absence entrave en partie une action répressive rigoureuse de la gendarmerie. Quand et où poserez-vous enfin ces panneaux ? »**

Merci d'en donner lecture au conseil municipal pour qu'il débattenne de sa réponse.

Jean-Claude Marcus habitant proche de la forêt et Président de l'Association de Défense de la Forêt d'Ecouen et d'Education à la Nature – ADFEEN

Je vous donne ci-dessous 6 liens institutionnels pour vous documenter :

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protéger-sols>

https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Idri/Décryptage/201902-IB0219-AC%20artificialisation%20France_0.pdf

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778>

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt-zero-artificialisation-nette-octobre-2019.pdf>

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Urbanisme-et-planification-durables/Ressources-urbanisme-durable/Foncier-zero-artificialisation-nette-un-objectif-fort-a-qualifier-et-operationnaliser>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Théma%20-%20Objectif%20zéro%20artificialisation%20nette.pdf>

<https://www.optigede.ademe.fr/agir-preserver-sols-objectif-zero-artificialisation-nette-sols>

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/zero-artificialisation-sols-gestion-collectivites-promoteurs-immobiliers-35200.php4>

Et 3 liens vers des documentations grand public dont j'ai fait et continue de faire la promotion par l'éducation populaire à la connaissance et au respect des sols vivants :

<https://www.cppes.org/exposition-sols-fertiles-vies-secretes/>

<https://www.ademe.fr/vie-cachee-sols>

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/7886_sol-carbone-2p-bd.pdf